

## **Enquête sur le développement des bioproduits**

[En quoi consiste l'Enquête sur le développement des bioproduits?](#)

[Comment a-t-on choisi mon entreprise?](#)

[Quel type de renseignements seront recueillis?](#)

[Est-ce que les renseignements que je fournirai demeureront confidentiels?](#)

[Comment les données seront-t-elles utilisées?](#)

[Suis-je tenu de participer à cette enquête?](#)

[Quand les résultats de l'enquête seront-ils disponibles?](#)

[Comment puis-je obtenir plus de renseignements au sujet de cette enquête?](#)

[Questionnaire](#) (à titre d'information seulement)

### **En quoi consiste l'Enquête sur le développement des bioproduits?**

Statistique Canada entreprend la présente enquête en vue d'élaborer un portrait des entreprises qui développent ou produisent des bioproduits au Canada. L'enquête porte sur les caractéristiques clef et les activités des entreprises qui font du développement ou la production des bioproduits une partie intégrale de leurs activités.

### **Comment a-t-on choisi mon entreprise?**

La plupart des entreprises participantes sont sélectionnées par échantillonnage aléatoire du registre des entreprises pour représenter d'autres entreprises qui développent ou produisent des bioproduits ayant des caractéristiques similaires, en ce qui a trait notamment à la taille, à l'emploi ou au revenu. D'autres ont été choisies parce que l'information sur leur implication dans le développement ou la production des bioproduits était disponible.

### **Quel type de renseignements seront recueillis?**

Nous recueillerons des renseignements sur l'utilisation de la biomasse et développement ou production des bioproduits, les bénéfices de développer ou de produire des bioproduits, les barrières au développement ou à la production des bioproduits, les caractéristiques de votre entreprise, les ressources humaines dédiées au développement ou à la production des bioproduits, le profil financier de l'entreprise, la propriété intellectuelle, les pratiques de l'entreprise, le financement, les programmes d'aide du gouvernement et les stratégies utilisées en 2003.

### **Les renseignements fournis par les entreprises demeurent-ils confidentiels?**

Oui. La Loi sur la statistique renferme des dispositions très strictes qui protègent la confidentialité des renseignements recueillis. Ainsi, aucune personne ou aucun organisme non autorisé à l'extérieur de Statistique Canada ne peut avoir accès à ces renseignements. L'Agence canadienne des douanes et du revenu (anciennement Revenu Canada), la GRC et les tribunaux ne peuvent obtenir les réponses fournies aux enquêtes.

Tous les employés de Statistique Canada ont prêté un serment de discrétion et s'exposent à des peines sévères pour toute violation du secret professionnel.

Les dispositions de la Loi sur la statistique concernant la confidentialité ont préséance sur le droit d'accès du public aux documents gouvernementaux prévu pour la Loi sur l'accès à l'information du Canada.

Statistique Canada veille attentivement à ce que les statistiques publiées ne puissent être utilisées de façon à déduire quelque information concernant une entreprise en particulier. Tous les résultats finaux sont minutieusement examinés avant d'être diffusés, afin d'assurer la confidentialité de l'information publiée.

### **Comment les données seront-t-elles utilisées?**

Les bioproduits sont un secteur émergeant de l'économie canadienne qui pourrait avoir des répercussions sur l'ensemble de la société canadienne. Pour bien comprendre le développement des bioproduits, il faut posséder des données d'ensemble. Les résultats de l'enquête permettront aux entreprises de mener des analyses économiques et des études de marché, aux associations commerciales, d'étudier le rendement des industries, et aux ministères et organismes gouvernementaux, d'appuyer l'élaboration des politiques. Elle pourra également être utilisée par les universitaires, aux fins de la recherche.

### **Suis-je tenu de participer à cette enquête?**

L'enquête est obligatoire. Puisque les résultats de la plupart des enquêtes-entreprises sont liés directement ou indirectement à des programmes autorisés par la loi, il est nécessaire de rendre obligatoire la participation aux enquêtes afin d'assurer un taux de réponse adéquat et des données d'enquête fiables. Par la [Loi sur la statistique](#), le Parlement a chargé Statistique Canada, à titre de bureau national de la statistique, de recueillir ce genre de données.

### **Quand les résultats de l'enquête seront-ils disponibles?**

Les résultats de l'enquête seront disponibles tôt l'année prochaine. La diffusion des données sera annoncée dans [Le Quotidien](#), le bulletin de diffusion officielle de Statistique Canada.

### **Comment puis-je obtenir plus de renseignements au sujet de cette enquête?**

Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec nous par téléphone au 1 888 820-1169 ou par courriel au [dsiiinfo@statcan.ca](mailto:dsiiinfo@statcan.ca).